



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017 À 18 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 40  
absents représentés : 11  
absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 23 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Eric Kerrouche.

Présents :

Mesdames et Messieurs Eric KERROUCHE, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Marie APHATIE, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Nelly BÉTAILLE, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Cécile CROCHET, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Louis GALDOS, Valérie GELEDAN, Chantal JOURAVLEFF, Patrick LACLÉDÈRE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Stéphanie MORA DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD.

Absents représentés :

Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Xavier GAUDIO, M. Pascal BRIFFAUD a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, M. Stéphane DARMAILLAC a donné pouvoir à Mme Marie APHATIE, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Eric KERROUCHE, Mme Sabine RICHARD a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE.

Absents :

Mesdames et Messieurs Nathalie CASTETS, Francis LAPÉBIE, Patricia MARS-JOLIBERT.

Secrétaire de séance : Madame Cécile CROCHET.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS TITULAIRE ET SUPPLÉANT DE MACS POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL « LANDES FONCIER »

Rapporteur : Monsieur le Président



La Communauté de communes MACS est représentée, au sein de l'EPFL par les 12 délégués titulaires et 12 suppléants suivants :

Délégués titulaires

Eric Kerrouche  
Jean-François Monet  
Francis Betbeder  
Isabelle Mainpin  
Jacqueline Benoit-Delbast  
Jean-Luc Delpuech  
Louis Galdos  
Mireille Multeau  
Cécile Crochet  
Didier Sarciat  
Lionel Cambianne  
Delphine Bart

Délégués suppléants

Francis Lapébie  
Céline Ferreira  
Patrick Benoist  
Chantal Jouravleff  
Pascal Cantau  
Alain Lavielle  
Kelly Peron  
Françoise Troccard  
Jean-Yves Montus  
Michel Laussu  
Nicole Chusseau  
Anne-Marie Dauga

Les mandats de maire et de conseillère communautaire de Madame Mireille Multeau ayant pris fin avec l'organisation de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale dans la commune de Moliets-et-Mâa, le conseil communautaire doit pourvoir à son remplacement en désignant un nouveau représentant pour siéger, en qualité de délégué titulaire, au sein du Conseil d'administration de l'EPFL. Par ailleurs, Monsieur Jean-Yves Montus ayant démissionné de son mandat de conseiller communautaire, il convient de désigner son remplaçant pour y siéger en qualité de délégué suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le candidat est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations ou présentations au scrutin secret.

En vue des désignations et après appel à candidatures, sont candidats les personnalités suivantes :

Déléguée titulaire : Madame Aline Marchand  
Délégué suppléant : Monsieur Alain Caunègre

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 324-1 et suivants ;*

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales précité ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 989/2016 en date du 29 décembre 2016 portant modification et mise en conformité des statuts de la Communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 68-I de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*

*VU les statuts de l'EPFL « Landes Foncier » ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 avril 2015 portant élection des représentants de MACS pour siéger au conseil d'administration de l'EPFL « Landes Foncier » ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant désignation d'un représentant de MACS pour siéger au sein de l'EPFL « Landes Foncier », suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Seignosse ;*



VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2016 portant désignation de Monsieur Pascal Cantau pour siéger, en qualité de délégué suppléant, au sein de l'EPFL « Landes Foncier », en remplacement de Monsieur Pierre Çabaloué ;

VU la démission de Monsieur Jean-Yves Montus en date du 20 janvier 2017 ;

décide :

- après avoir pris connaissance de la candidature unique, de prendre acte de la désignation de Madame Aline Marchand, en qualité de déléguée titulaire pour représenter MACS au sein du conseil d'administration de l'EPFL « Landes Foncier », en remplacement de Madame Mireille Multeau,
- après avoir pris connaissance de la candidature unique, de prendre acte de la désignation de Monsieur Alain Caunègre, en qualité de délégué suppléant pour représenter MACS au sein du conseil d'administration de l'EPFL « Landes Foncier », en remplacement de Monsieur Jean-Yves Montus,
- de prendre acte de la liste des représentants au conseil d'administration de l'EPFL « Landes Foncier » en découlant, comme suit :

Délégués titulaires

Eric Kerrouche  
Jean-François Monet  
Francis Betbeder  
Isabelle Mainpin  
Jacqueline Benoit-Delbast  
Jean-Luc Delpuech  
Louis Galdos  
Aline Marchand  
Cécile Crochet  
Didier Sarciat  
Lionel Camblanne  
Delphine Bart

Délégués suppléants

Francis Lapebie  
Céline Ferreira  
Patrick Benoist  
Chantal Jouravleff  
Pascal Cantau  
Alain Lavielle  
Kelly Peron  
Françoise Troccard  
Alain Caunègre  
Michel Laussu  
Nicole Chusseau  
Anne-Marie Dauga

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente à Monsieur le Président de l'EPFL « Landes Foncier »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
A Saint Vincent de Tyrosse, le 1<sup>er</sup> février 2017

Le président

Eric Kerrouche

